



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dixième session

Rome, 13 - 14 septembre 2000

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE À

LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

POUR

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE KORDOFAN-SUD

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Soudan	2
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée du programme	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	17



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO THE SUDAN (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU SOUDAN)	2
III. IFAD PROGRAMME STRATEGIC FRAMEWORK AND LESSONS (CADRE STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DU FIDA ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS)	3
IV. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	6
V. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	9
VI. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	11
VII. FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS (ANALYSE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE)	12

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar soudanais (SDD)
1,00 USD	=	258 SDD
1,00 SDD	=	0,004 USD

(Note: Malgré son retrait progressif du système monétaire, la livre soudanaise (SDP ou LS), qui vaut un dixième de dinar, a encore officiellement cours dans le pays.)

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

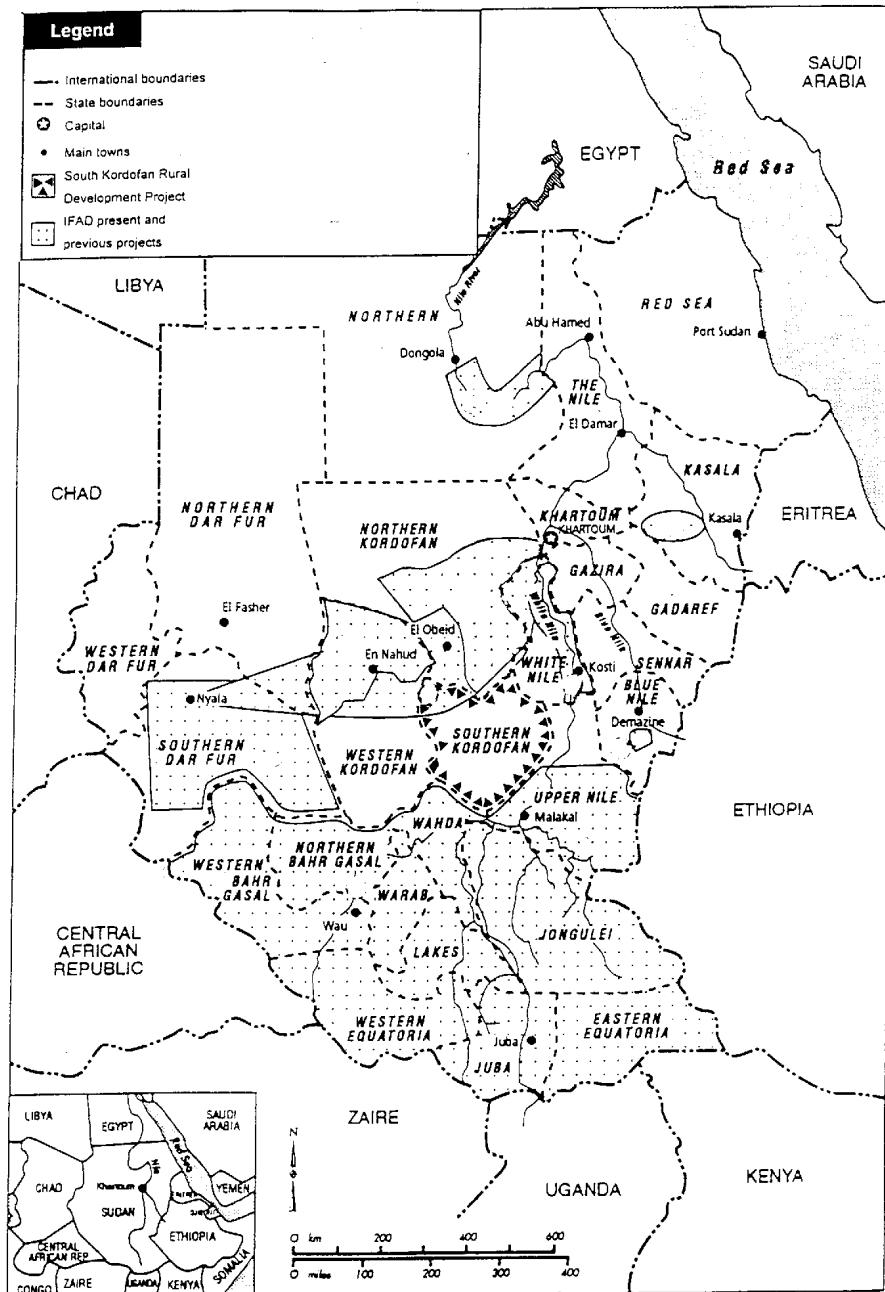
BI&D	Banque islamique de développement
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
S&E	Suivi et évaluation
UGP	Unité de gestion du programme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE KORDOFAN-SUD

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:	FIDA
GOVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	République du Soudan
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Gouvernement de l'État du Kordofan-sud
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	39,62 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	13,3 millions de DTS (équivalent approximativement à 17,87 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
MONTANT DU DON DU FIDA:	115 000 DTS (équivalent approximativement à 150 000 USD)
COFINANCEUR:	Banque islamique de développement (à confirmer)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	16,10 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	À déterminer
CONTRIBUTION DE LA BANQUE AGRICOLE DU SOUDAN:	400 000 USD
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	4,20 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	900 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires et groupe cible. Le programme sera mené dans l'État du Kordofan-sud, qui constitue une zone de transition entre les régions semi-aride et subhumide du sud du Soudan central. Il couvrira toutes les zones rurales, qui comptent quelque 1 500 villages ou groupes de villages, en s'attachant principalement à répondre aux besoins les plus aigus de façon à offrir les meilleures chances de réalisation des objectifs tout en préservant les atouts des communautés et de leurs conseils locaux. Le programme, qui s'adresse aux femmes comme aux hommes, vise les petits cultivateurs, les éleveurs et les personnes déplacées qui ne possèdent pas de terres, lesquels composent plus de 95% de la population rurale. Le nombre de ménages bénéficiaires se monte à 84 900, soit 840 000 personnes, gagnant en moyenne 145 USD par an, au regard d'un PIB de 290 USD par habitant. Le programme profitera directement à environ 30% des ménages ruraux, soit 260 000 personnes réparties dans plus de 260 communautés, en multipliant leur revenu familial par un facteur compris entre 2,5 et 4. La majorité de la population rurale bénéficiera des investissements communautaires, sociaux et d'infrastructure ainsi que des services financiers et services publics locaux durablement mis en place dans les 30 municipalités de l'État.

Causes de la pauvreté. Le facteur principal est, de loin, la guerre civile qui déchire l'État depuis le milieu des années 80, bien que la situation se soit beaucoup améliorée ces deux dernières années. Elle a entraîné une profonde dislocation des communautés: quelque 200 000 personnes connaissent l'insécurité, entre 33 000 et 66 000 personnes vivent dans le dénuement le plus total dans des régions pour le moment inaccessibles aux autorités. Les principales activités rurales - la culture et l'élevage - ont été durement touchées par l'amenuisement des superficies cultivées et la diminution du rendement des cultures et du nombre d'animaux exploitables. Outre les conséquences de la guerre civile, la productivité est limitée par la méconnaissance des bonnes techniques culturales, la pénurie d'intrants et la grande difficulté des agriculteurs à épargner et à financer leurs activités.

Effets du programme. Le programme aidera à mettre en place des institutions relevant des municipalités et de l'État dotées de ressources suffisantes pour pouvoir aider de façon rentable les communautés rurales à améliorer leurs moyens de subsistance. Il fournira aux familles de petits agriculteurs et d'éleveurs, y compris aux ménages dirigés par une femme, une assistance technique, des intrants et des services de vulgarisation communautaire pour leur permettre de mener des activités productives et de bénéficier de services sociaux; il encouragera d'autre part une gestion équitable des terres de parcours et des terres agricoles communales, et mettra en place des services financiers ruraux sur des bases durables. Sa toute première vocation sera de donner aux hommes et aux femmes des communautés rurales les moyens de planifier, mettre en oeuvre et gérer eux-mêmes leurs activités de développement et de résoudre les conflits de groupe, avec l'aide de spécialistes, par la formation et par l'expérience pratique.

Mode de participation et partenariats. La participation des bénéficiaires et la création de partenariats sont des éléments fondamentaux de la mise en oeuvre du programme. Après avoir repéré les communautés cibles, on s'emploiera à faire connaître le programme. Le personnel du programme et les agents municipaux de vulgarisation mobiliseront la population à l'aide de la méthode accélérée de recherche participative. Les bénéficiaires participeront par le biais des comités de développement communautaire. Des groupements d'intérêt spéciaux seront constitués et, dans chacun d'eux, les activités initiales comporteront une formation intensive et des interventions simples en faveur des personnes les plus désavantagées. La deuxième étape incombera aux communautés, qui devront remettre en état leurs infrastructures. On créera des services tant formels qu'informels (participatifs) d'épargne et de crédit pour la production vivrière, la rentabilisation des activités de culture et d'élevage et les initiatives féminines. La troisième étape tirera parti des enseignements tirés au début de la mise en oeuvre du programme, en privilégiant des partenariats viables fondés sur des mécanismes communautaires autonomes, sur le développement des services locaux moyennant un meilleur recouvrement des recettes fiscales, sur le secteur privé et sur la remise en état des infrastructures économiques de base.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'AIDE
FINANCIÈRE À LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN
POUR LE
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE KORDOFAN-SUD**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'aide financière à la République du Soudan comprenant un prêt d'un montant de 13,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,87 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don de 115 000 DTS (équivalant approximativement à 150 000 USD), en vue de contribuer au financement du programme de développement rural dans le Kordofan-sud. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. L'aide financière sera administrée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Soudan est le plus grand pays d'Afrique, avec une superficie totale supérieure à 2,4 millions de km², dont 78 000 km² sont cultivés. Plus de 70% de la population, qui compte quelque 30 millions d'habitants, vit en milieu rural. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture, et le secteur manufacturier est relativement peu important. L'exportation est fortement tributaire des produits agricoles primaires, bien que la découverte et l'extraction de pétrole aient ouvert des perspectives de diversification encourageantes. L'infrastructure, surtout celle des routes rurales et des services sociaux de base, se dégrade alors même qu'elle est déjà précaire. Le PIB par habitant était estimé à environ 290 USD en 1998.

2. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a lancé un programme de réformes structurelles, sans aide extérieure - processus qui a engendré de graves problèmes économiques. L'assiette fiscale, trop étroite, a provoqué d'importants déficits financiers. L'inflation s'est maintenue aux alentours de 100% jusqu'en 1998; on estime qu'elle a fortement reculé depuis lors, pour tomber à moins de 17%. Les chiffres à l'exportation sont parmi les plus mauvais du monde, et la demande de biens importés augmente. C'est ce qui explique le déficit de la balance des paiements courants, qui, en moyenne, tournait autour de 30% du PIB ces dernières années. Composée en grande partie d'arriérés, la dette extérieure se montait à 22 milliards de USD en 1998 (730 USD par habitant). Le gouvernement a instauré un système fédéral et réduit les dépenses publiques en valeur réelle en se désengageant des secteurs non stratégiques. L'initiative et les investissements privés ont été encouragés, mais sans grand succès.

3. Le secteur agricole assure environ 33% du PIB, plus de 80% des recettes en devises et 70% des emplois. Dans ce secteur, les cultures représentent 53% de la production agricole, l'élevage 38% et la foresterie et les pêches 9%. Environ 63% des cultures sont irriguées, 9% relèvent de l'agriculture mécanisée et 28% du secteur pluvial traditionnel. Les exportations de coton ont reculé: elles se

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

classent désormais au deuxième rang, derrière les oléagineux et juste avant les produits de l'élevage. L'agriculture nourrit la plupart des habitants du Soudan et n'a cessé de progresser depuis dix ans, les cultures pluviales traditionnelles et la production animale se distinguant particulièrement. Cette évolution est imputable à des saisons favorables et à l'amélioration des politiques suivies. La libéralisation récente des marchés est de nature à inciter les agriculteurs à accroître la productivité.

4. La majorité de la population rurale du Soudan est très pauvre, puisque son revenu par habitant ne dépasse pas 145 USD. Des indicateurs socio-économiques comme l'apport quotidien en calories, l'espérance de vie, la mortalité infantile, l'accès à l'eau potable, les services de santé et l'éducation situent le Soudan à un niveau nettement inférieur à celui des autres pays de l'Afrique subsaharienne. La situation des habitants des régions rurales du sud et du centre du pays est encore plus grave, car beaucoup d'entre eux ont été déplacés du fait de la sécheresse et de la guerre. Dans les zones rurales touchées par la guerre civile, la misère est devenue chronique pour une bonne partie de la population au cours des 15 dernières années. Dans les cas les plus graves, le dénuement est tel que la situation confine à la survie et appelle des secours alimentaires d'urgence. Une note stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement estimait, en 1991, que 85% de la population rurale vivait dans l'extrême pauvreté. Compte tenu du déclin économique de ces dernières années et de la dégradation des services sociaux, il est vraisemblable que l'extrême pauvreté en milieu rural touche plus de 18 millions de personnes, soit plus de 40% de la population très pauvre dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

B. Données d'expérience

5. Les obstacles économiques et institutionnels à la mise en oeuvre des projets sont nombreux au Soudan et plus un projet est vaste et complexe plus leurs effets se font sentir. Les principaux problèmes auxquels ont été confrontés les projets antérieurs du FIDA étaient: i) la faible rémunération et le renouvellement fréquent du personnel; ii) l'insuffisance des fonds de contrepartie; iii) la pénurie de devises; iv) la mauvaise performance des organismes d'exécution; v) les problèmes d'approvisionnement; vi) les questions de régime foncier et d'utilisation des sols, et vii) le manque de soutien à la participation des bénéficiaires.

6. Une évaluation de portefeuille de projets de pays faite en 1994 par le FIDA avait souligné plusieurs de ces problèmes, lesquels étaient toujours d'actualité dans l'évaluation du même type réalisée en 1998. Certaines constatations s'appliquaient particulièrement au Kordofan-sud: la concentration géographique des activités sur le secteur des cultures pluviales permet de maximiser l'impact sur le groupe cible du FIDA; la participation des bénéficiaires est indispensable; il est important de nouer le dialogue et de faire une bonne analyse des besoins et des aspirations réels des petits paysans; les agents de vulgarisation choisis par les communautés villageoises et bénéficiant de l'appui voulu doivent travailler plus efficacement; enfin, il faut mettre en place des services financiers fiables et compétents.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Soudan

Politique nationale de lutte contre la pauvreté

7. La politique de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement, qui privilégie la sécurité alimentaire, comporte les mesures suivantes: utilisation des taxes *zakat* à l'échelon local; loi sur le salaire minimum; fourniture d'un minimum de denrées alimentaires d'urgence et de produits de base subventionnés; dispositifs de dons et de crédit en faveur des familles de producteurs pauvres. Ces mesures sont généralement concentrées dans les zones urbaines, où les conséquences des migrations sont les plus marquées. On reconnaît que leur impact rural est limité surtout parce que les

efforts se heurtent à une volonté de rigueur budgétaire. Cela explique que la déconcentration des pouvoirs n'ait pas été accompagnée d'un soutien financier suffisant des autorités centrales ni de la mise en place d'une assise fiscale locale adéquate.

Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants

8. Le FIDA et d'autres institutions du système des Nations Unies comptent parmi les quelques donateurs internationaux qui travaillent encore au Soudan; la Banque islamique de développement (BIsD), qui s'est dite intéressée par le cofinancement de la composante "routes rurales" du programme en fait elle aussi partie. Les activités de Operation Lifeline Sudan (OLS), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des principales ONG présentes – notamment Save the Children Fund (Royaume-Uni) et la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere ou CARE (États-Unis) - sont axées sur les secours d'urgence et les mesures sociales en faveur des personnes déplacées et des personnes réinstallées. Le rythme de tous ces programmes est freiné par le manque de ressources. Bien qu'ils livrent des enseignements utiles sur l'exécution des activités, ils n'ont eu qu'un impact limité sur la pauvreté dans le pays.

Stratégie du FIDA au Soudan

9. Les interventions du FIDA sont guidées par les objectifs suivants: le développement en amont et en aval du secteur des cultures pluviales par la fourniture de lots techniques, de services aux agriculteurs et de crédit, l'organisation d'activités de recherche et la protection de l'environnement; l'amélioration de la santé animale et de la commercialisation du bétail; la remise en état et le développement des réseaux d'irrigation pour les petits agriculteurs. S'agissant du crédit et des services financiers, la démarche du FIDA a consisté à travailler en étroite collaboration avec la Banque agricole du Soudan à la mise au point de systèmes de crédit pratiques répondant aux besoins des petits agriculteurs et de la communauté. Déployés au départ sur une vaste aire géographique comptant à la fois des zones à fort potentiel et des zones marginales, les projets du FIDA se sont progressivement recentrés sur ces dernières, où le groupe cible est concentré. En 1995, le gouvernement et le FIDA ont décidé qu'à l'avenir les initiatives de développement rural financées par le Fonds privilégieraient les zones semi-arides et la savane, dans le centre du pays, ainsi que le sud du Soudan lorsque la guerre civile aurait pris fin.

10. Les communautés visées par les interventions du FIDA au Soudan sont pauvres et n'ont aucune prise sur leur avenir socio-économique ni sur les éléments qui pourraient contribuer à leur bien-être. Pour leur donner les moyens et la capacité d'influencer leur avenir et d'améliorer durablement leurs sources de revenus, il faut avant tout leur faire prendre conscience des possibilités qui s'offrent à elles et des interactions socio-économiques qui s'exercent au sein du groupe. Il est nécessaire que les principes de base de la décentralisation soient compris aux niveaux des communautés et des municipalités, ce qui passe par l'autonomisation des communautés et leur sensibilisation au fait que la prise en charge des services municipaux et communautaires suppose un réel engagement de la part des ménages. Il faudrait donc établir et développer des relations simples et rentables entre les ménages, la communauté, le conseil local et l'État. Pour instaurer un partenariat viable entre ces acteurs, l'intervention du FIDA mettra l'accent sur: i) la création de mécanismes autonomes à l'échelle de la communauté; ii) le développement des services locaux moyennant une augmentation des recettes fiscales, que permettra l'élévation de la productivité agricole; iii) la participation du secteur privé; iv) la remise en état des infrastructures économiques de base.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

11. La zone du programme, qui correspond à l'État du Kordofan-sud, s'étend sur environ 88 000 km², dominés par les monts Nuba qui déroulent leurs chaînes rocheuses séparées par de vastes plaines. Elle englobe les 30 conseils locaux de l'État. Cette zone comporte en gros trois types de sols: i) des vertisols composés d'argile fissurée qui occupent plus de 50% de la zone et présentent un fort potentiel de production, ii) des gardoud formés d'argile non fissurée et de limon argileux, et iii) dans le nord et le nord-ouest de l'État, des sols sableux appelés qoz, dont la fertilité est limitée. Le paysage végétal est dominé par les acacias, espèce typique de la région subsaharienne, et des savanes à hautes herbes. Une dégradation de l'environnement n'est constatée qu'autour des points d'eau et des localités.

12. La zone du programme possède un climat semi-aride à semi-humide, dont les précipitations obéissent à un rythme saisonnier très marqué, qui varie de plus de 750 mm au sud à 350 mm au nord. Elle ne compte pas de cours d'eau permanent, bien qu'il y ait des étangs permanents naturels au sud. Les réserves en eau souterraine sont appréciables: on trouve des nappes aquifères profondes de bonne qualité dans le nord-ouest; des nappes aquifères peu profondes parsèment le territoire de l'État et sont exploitées à des fins domestiques et pour l'irrigation. La majeure partie de la zone se trouve dans l'aire de culture pluviale du coton. L'État a été un grand producteur de coton à fibres courtes dans le passé.

13. Les principales activités sont les cultures pluviales et l'élevage, mais la productivité est faible et a chuté considérablement ces 15 dernières années. La grande majorité des cultures pluviales, pratiquées sur des vertisols, reposent sur le travail manuel, bien qu'une partie non négligeable d'entre elles soient mécanisées. Le sorgho et le millet occupent la première place, tandis que le sésame, le coton, l'arachide, le karkadi et la pastèque sont cultivés sur de plus petites superficies. L'agriculture de subsistance revêt trois formes: i) des champs aménagés sur les contreforts des monts Nuba, ii) des champs situés sur les plaines à vertisols, où le sorgho prédomine, iii) des champs aménagés sur les qoz, où est surtout cultivé le millet. La plupart des familles sédentaires ont conservé quelques bovins, des ovins et des caprins pour la production de lait et de viande, mais le cheptel a été décimé par la guerre civile. Les éleveurs transhumants possèdent de nombreux bovins et chameaux, qui émigrent à la saison sèche vers la zone depuis le nord de l'État.

14. La population totale de la zone du programme est estimée à 1 096 000 personnes réparties en quelque 115 000 ménages. On dénombre environ 1 500 villages ou groupes de villages, dont la taille va de moins de 50 à plus de 500 ménages. Quelque 77,5% de la population, soit approximativement 84 000 ménages de 10 personnes, vit en milieu rural. Dans ce groupe, environ 200 000 personnes, victimes de la guerre civile, vivent actuellement dans l'insécurité; il y aurait entre 33 000 et 66 000 personnes vivant dans le dénuement total dans des villages isolés et inaccessibles. Le programme vise en premier lieu les hommes et les femmes des communautés traditionnelles de petits agriculteurs, qui représentent environ 60% de la population rurale, et les éleveurs transhumants. Les villages et les municipalités cibles seront sélectionnés en fonction du degré de pauvreté rurale, de l'étendue des dommages causés par la guerre civile et, enfin, de la possibilité d'obtenir grâce à la production agricole des résultats économiques positifs susceptibles d'être transposables ailleurs. Quelque 260 communautés prendront une part très active au programme; un tiers d'entre elles vivent dans les zones où règne pour l'instant l'insécurité. On prévoit que près de 26 200 ménages de ces communautés adopteront la gamme complète des aides techniques proposées par le programme et tireront ainsi un parti maximal de ses apports techniques.



15. Les femmes participent déjà pleinement à toute une gamme d'activités agricoles et extra-agricoles génératrices de revenus. Elles pratiquent la culture vivrière et la culture de rente, l'élevage et peuvent posséder des animaux. Elles vendent les produits agricoles, récoltent du bois de feu et des fruits sauvages, recueillent le lait et préparent des produits laitiers et, enfin, fabriquent des produits artisanaux. Elles se heurtent cependant à des problèmes lorsqu'elles veulent s'engager dans de nouvelles activités; d'autre part, l'impact de la guerre civile sur les services sociaux a rendu leur vie particulièrement difficile. Aussi les activités et les interventions qui leur sont destinées ont-elles été conçues comme un élément central de toutes les composantes, afin d'offrir aux femmes des chances égales de participer au programme et d'en bénéficier.

16. Il est évident que la guerre civile qui dure depuis des années a des effets néfastes sur la production agricole. Ceci mis à part, les principaux facteurs auxquels se heurte l'amélioration des cultures et de l'élevage (et la gestion des parcours, qui y est liée) sont la méconnaissance des bonnes techniques culturales, le manque total de diffusion et d'impact des services de vulgarisation et de recherche appliquée, la pénurie d'intrants et, en raison des rendements médiocres et des maigres revenus, la capacité limitée des agriculteurs à épargner et à financer leurs activités. Les difficultés majeures auxquelles sont confrontés les propriétaires de bétail sont les taux élevés de morbidité animale dus à l'absence de services et médicaments vétérinaires, l'accès limité aux ressources en eau et la faible productivité des races d'élevage. Les cultivateurs, quant à eux, se heurtent surtout au manque de terres agricoles, à la présence de ravageurs, à la pénurie de semences certifiées et au manque de capitaux. Ces problèmes sont aggravés par le manque d'eau potable et de services sociaux dans les communautés sédentaires, qui empêche leurs membres, en particulier les femmes, de saisir les possibilités de développement qui peuvent s'offrir. Or, la santé et le bien-être des femmes sont fondamentaux pour la stabilité du ménage et les revenus familiaux.

B. Objectifs et portée du programme

17. Le programme a pour but d'élever durablement le niveau de vie du groupe cible, en assurant sa sécurité alimentaire et en lui fournissant des services sociaux, dans un environnement sûr qui permettra à la communauté de prendre en main ses intérêts. Dans le cadre du mécanisme flexible de financement, les objectifs spécifiques sont inscrits dans chacune des deux phases de cinq ans du programme. La première phase vise à: i) doter les conseils locaux et les institutions relevant de l'État de ressources et de systèmes rentables pour leur permettre d'aider les communautés rurales à améliorer leurs moyens de subsistance; ii) accroître les revenus des individus et des groupes en relevant la productivité des cultures et de l'élevage, en assurant un service de vulgarisation communautaire ainsi qu'en fournissant des intrants et un appui technique; iii) réduire la morbidité et la mortalité en créant un réseau d'approvisionnement en eau détenu et géré par la communauté et en organisant des services de santé de base; et vi) rénover et entretenir le réseau de routes rurales pour faciliter l'accès des communautés aux marchés et aux services publics.

18. La deuxième phase vise à: i) encourager une gestion équitable des terres de parcours et des terres agricoles communales, de manière à atténuer les conflits moyennant des changements dans la politique officielle d'utilisation des sols et la passation d'accords entre tous les groupements concernés et les conseils locaux; ii) mettre sur pied des services viables de crédit rural, parallèlement à des institutions financières informelles d'épargne et de crédit, liés au secteur financier structuré et fonctionnant avec la participation des intéressés; et iii) donner aux hommes et aux femmes des communautés rurales les moyens de planifier, mettre en oeuvre et gérer eux-mêmes leurs activités de développement et de résoudre les conflits de groupe.

19. Le programme prendra appui sur les autorités de l'État et des municipalités, dont la capacité institutionnelle sera renforcée sur la base des structures existantes, afin de réduire au minimum l'accumulation de coûts qu'elles ne pourraient pas supporter. Il privilégiera la participation des bénéficiaires par le biais des comités de développement créés spontanément là où ils existent, ou par



le biais d'organismes communautaires centraux qui seront constitués à l'échelle des villages. Ils seront épaulés par une petite unité de gestion du programme (UGP), dotée toutefois d'un grand pouvoir d'action et qui jouira d'une large autonomie pour coordonner la mise en oeuvre des activités, lesquelles comporteront notamment un recentrage et une consolidation des systèmes de prestation de services intégrés déterminés par la communauté.

20. Les composantes du programme, qui se caractérisent par leur simplicité, seront axées sur les intérêts des bénéficiaires, suivant les critères définis pour la participation des groupes cibles et de leurs conseils municipaux. La mise en oeuvre sera confiée aux conseils locaux, lesquels seront appuyés par les ministères et organismes compétents de l'État qui travaillent actuellement dans le Kordofan-sud – et ce, en étroite coopération avec les groupes cibles. S'agissant des services sociaux, le programme n'entamera pas de nouvelles activités dans le domaine des soins de santé primaires et de l'alimentation en eau potable, mais s'engagera dans des partenariats afin d'appuyer les interventions menées actuellement par l'UNICEF, les ONG et le ministère des travaux publics de l'État aux échelons municipal et communautaire.

21. La stratégie du programme en matière d'émancipation des femmes repose sur les actions suivantes: i) veiller à ce que les femmes soient totalement intégrées dans toutes les activités du programme; ii) leur donner les moyens de participer à la production dans le ménage; iii) les aider à relever le niveau de vie de leur famille en leur donnant la possibilité de créer des micro-entreprises et d'accéder au crédit formel ou informel; iv) leur fournir les services communautaires de base dont elles ont besoin; et v) aider à leur autonomisation, afin qu'elles puissent participer pleinement à la prise des décisions et à la résolution des conflits dans le ménage et dans la communauté.

22. La stratégie globale du programme évoluera dans le temps et dans l'espace. On sélectionnera les municipalités dans lesquelles sera mené l'ensemble des interventions du programme, de façon à réunir les conditions les plus favorables à la réalisation des objectifs et au maintien des atouts des communautés. Le programme débutera donc dans des zones sûres situées au nord, au nord-ouest et à l'est de l'État (sauf pour l'assistance de base). La deuxième phase du programme ne sera entreprise que si l'évaluation des risques d'insécurité et des aspects liés à la politique de décentralisation, à la bonne gouvernance et aux services financiers fait état de bons résultats. Le passage à la deuxième phase est aussi subordonné aux éléments suivants: la prise en compte par les autorités de la raison d'être et de l'approche du programme; la pertinence de la stratégie; les progrès concernant les aspects politiques essentiels et les études de faisabilité; enfin, le bon fonctionnement du système de suivi et d'évaluation (S&E) – autant d'éléments qui permettront de définir un cadre d'action efficace susceptible d'être transposé ailleurs.

C. Composantes

23. Les différentes composantes du programme sont brièvement décrites ci-après:

- i) La composante **services de vulgarisation agricole et appui aux petits agriculteurs** consistera à mettre en place un service communautaire de vulgarisation à caractère participatif au niveau des villages, fondé sur un réseau de paysans et paysannes qui serviront de contacts et d'agents de vulgarisation villageois, épaulés par des responsables de la vulgarisation à l'échelon des municipalités et de l'État, et à fournir des semences améliorées et des intrants agricoles ainsi que des lots techniques appropriés et des outils. Des initiatives commerciales permettront d'entreprendre la fabrication d'outils agricoles appropriés et de mettre sur pied des entreprises privées de transformation de produits agricoles là où il sera avéré qu'elles peuvent être financièrement viables.
- ii) La composante **production animale et gestion des parcours** contribuera à améliorer les services zoosanitaires selon le principe du recouvrement des coûts; à réapprovisionner en animaux de races améliorées les petits éleveurs, hommes et femmes, qui ont subi des pertes du



fait des troubles civils; à remettre en état ou construire des réservoirs d'eau stratégiquement situés dont la propriété, la maîtrise et l'entretien seront confiés aux communautés cibles selon le principe du paiement des coûts par les utilisateurs; enfin, à élaborer une stratégie de gestion équitable des parcours pour réduire au minimum l'impact du pastoralisme nomade sur l'environnement et améliorer les rapports entre agriculteurs sédentaires, propriétaires de bétail et pasteurs venus de zones extérieures à l'État.

- iii) La composante **services de soutien aux communautés** a pour but de développer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en remettant en état les équipements existants dans les communautés, d'installer des pompes manuelles sur la base du partage des coûts et d'encourager la construction de latrines à fosse; de reconstruire les dispensaires communautaires endommagés par la guerre civile; de former aux questions d'hygiène, de soins préventifs et de santé maternelle et infantile les femmes et les agents de santé communautaires, qui seront dotés de trousse médicale de base; enfin, d'établir des mécanismes pour assurer l'entretien des routes de desserte rurales et d'améliorer l'accès aux communautés vivant dans des zones d'insécurité et l'accès aux marchés agricoles.
- iv) La composante **services financiers ruraux** offrira des lignes de crédit structuré pour l'achat d'intrants agricoles, de matériel, l'acquisition de bétail, la commercialisation des produits et les activités agricoles féminines, les micro-entreprises et les initiatives commerciales privées, des lignes de crédit informel pour la création de fonds de développement communautaire destinés à aider les *sandug* et à mobiliser l'épargne; enfin, elle a pour but de former des hommes et des femmes, en apportant une assistance technique pour la planification, l'organisation et la gestion de services financiers communautaires.
- v) La composante **renforcement institutionnel** portera sur les aspects suivants:
 - **Groupements communautaires et groupes féminins.** Par des actions de sensibilisation et de mobilisation des communautés, on fera connaître les principes du développement participatif, de l'orientation des communautés, de la constitution de groupements communautaires et féminins ainsi que de la formation au développement social, à l'identification de projets, à leur planification et à leur exécution; enfin, des centres communautaires et féminins seront financés.
 - **Municipalités.** Il s'agira de financer les services de vulgarisation, les véhicules et matériel, la formation, les salaires et primes ainsi que les activités opérationnelles.
 - **Gestion du programme.** Cette composante financera les installations, les véhicules et le matériel, la gestion opérationnelle de l'UGP, ainsi que l'assistance technique et la formation, y compris pour la résolution des litiges locaux.

D. Coûts et financement

24. **Coûts.** Les coûts de base du programme sont estimés à 34,2 millions de USD, avec un élément en devises de 31%. Les coûts de base sont calculés aux prix de novembre 1999 et incluent le montant estimatif des droits et taxes. Ils sont budgétisés sur une période de dix ans. Les coûts d'investissement comptent pour 70% dans le coût total. On a calculé la provision pour aléas d'exécution en appliquant un taux de 10% aux ouvrages de génie civil, sauf pour les routes rurales. Une provision pour aléas a aussi été prévue là où il existe des incertitudes quant aux quantités, à raison de 5% des coûts correspondant au matériel, à la formation et aux charges renouvelables (salaires et primes), ainsi qu'à l'exploitation et à l'entretien. Ces provisions ne s'appliquent pas aux coûts relatifs aux véhicules, à l'assistance technique et aux études, ni aux lignes de crédit. Des provisions pour aléas financiers ont été appliquées à tous les coûts, sauf aux lignes de crédit. Il a été prévu une hausse des prix en devises

de 2,7% pour la première année, 2,6% pour la deuxième, 2,5% pour la troisième et 2,4% pour les sept années suivantes. On a pris pour hypothèse de calcul la parité de pouvoir d'achat entre le SDD et le dollar des États-Unis.

25. Comme indiqué au tableau 1, les coûts totaux du programme sont estimés à 39,62 millions de USD. Le coût par ménage bénéficiaire direct s'élève à 1 512 USD, et à 36 USD par bénéficiaire général, c'est-à-dire par habitant des zones rurales.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en millions de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Vulgarisation agricole et services aux petits agriculteurs	3,48	1,71	5,19	33	15
B. Production animale et gestion des parcours	2,46	1,58	4,04	39	12
C. Services de soutien aux communautés	7,17	4,12	11,29	37	33
D. Services financiers ruraux	2,61	0,50	2,66	2	8
E. Renforcement institutionnel					
Groupements communautaires et groupes féminins	2,62	0,90	3,52	26	10
Municipalités	3,16	1,44	4,60	31	13
Gestion du programme	1,98	0,95	2,93	33	9
Total des coûts de base	23,48	10,75	34,23	31	100
Provision pour aléas d'exécution	0,91	0,37	1,28	29	4
Provision pour aléas financiers	2,86	1,24	4,10	30	12
Total des coûts du programme	27,26	12,36	39,62	31	116

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

26. Le tableau 2 donne les détails du plan de financement par composante. Le prêt et le don proposés du FIDA s'élèveront au total à 18,02 millions de USD, soit 45,5% des coûts du programme. Le don de 150 000 USD financera pendant une année, sur les trois prévues, les services d'un consultant expatrié spécialiste de la gestion des programmes pour appuyer l'UGP, sa tâche étant surtout de préparer le manuel d'exécution et de planifier le mécanisme budgétaire. Il est prévu que des cofinanceurs apportent 16,10 millions de USD (39,7% des coûts du programme) pour appuyer la composante services de soutien aux communautés. La Banque agricole du Soudan fournira l'équivalent de 400 000 USD pour la ligne de crédit structuré; le gouvernement, quant à lui, apportera 4,20 millions de USD. Les bénéficiaires contribueront pour un montant équivalant à 900 000 USD aux investissements communautaires et aux dépenses de fonctionnement, en partie en espèces mais principalement sous forme de main-d'œuvre et de matériaux locaux.

27. En ce qui concerne les cofinanceurs, la BIsD a confirmé l'intérêt qu'elle porte au financement de la composante routes rurales du programme de développement dans le Kordofan-sud jusqu'à hauteur de 9,50 millions de USD. À mesure que d'autres donateurs renoueront leurs liens de coopération avec le Soudan, le gouvernement s'emploiera à trouver un financement pour les services de soutien aux communautés et les routes de desserte, y compris en faisant appel aux fonds saoudiens et de l'OPEP. Cet investissement pourrait aussi intéresser l'Union européenne, une fois que la coopération aura repris. Vu que le programme de développement rural dans le Kordofan-sud est conçu sur la base de financements parallèles, un déficit initial (jusqu'à ce qu'une source extérieure de financement soit trouvée) n'empêchera pas le démarrage, dans les délais prévus, des composantes financées par le FIDA.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	PRÊT du FIDA		DON du FIDA		Autre cofinancier (1)		Banque agricole du Soudan		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Monnaie locale (hors taxes)		Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises		
A. Vulgarisation agricole et services aux petits agriculteurs	4 796	78,6	-	-	-	-	-	-	519	8,5	790	12,9	6 105	15,4	1 984	3 661	460
B. Production animale et gestion des parcours	-	-	-	-	3 911	81,0	-	-	353	7,3	563	11,7	4 827	12,2	1 864	2 506	457
C. Services de soutien aux communautés	-	-	-	-	12 220	95,3	-	-	-	-	596	4,7	12 816	32,3	4 614	7 606	596
D. Services financiers ruraux	2 237	83,4	-	-	-	-	405	15,1	-	-	41	1,5	2 683	6,8	52	2 590	41
E. Renforcement institutionnel																	
Groupements communautaires et groupes féminins	4 134	95,9	-	-	-	-	-	-	-	-	178	4,1	4 312	10,9	1 112	3 022	178
Municipalités	3 997	71,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1 560	28,1	5 558	14,0	1 712	3 306	540
Gestion du programme	2 710	81,6	150	4,5	-	-	-	-	-	-	460	13,8	3 319	8,4	1 025	2 002	292
Total partiel, renforcement institutionnel	10 841	82,2	150	1,1	-	-	-	-	-	-	2 198	16,7	13 189	33,3	3 849	8 330	1 010
Total des décaissements	17 874	45,1	150	0,4	16 131	40,7	405	1,0	872	2,2	4 188	10,6	39 619	100,0	12 362	24 694	2 563

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

(1) La BISd a confirmé l'intérêt qu'elle porte au cofinancement de la composante routes jusqu'à concurrence de 9,5 millions de USD.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

28. **Passation des marchés.** Les marchés de biens et de services financés par prêt et le don du FIDA seront conclus conformément aux directives du Fonds. Les contrats d'achat de biens, y compris les véhicules et le matériel, d'une valeur supérieure à 100 000 USD se feront par appel international à la concurrence. Les contrats d'une valeur comprise entre l'équivalent de 10 000 et 100 000 USD, et jusqu'à concurrence de 500 000 USD en valeur cumulée, pourront être conclus après appel local à la concurrence, conformément aux procédures agréées par le Fonds. Tous les ouvrages de génie civil feront l'objet d'un appel à la concurrence locale. Le programme établira les spécifications techniques des biens et des services qui feront l'objet de ces deux types d'appel d'offres, et un comité des marchés du programme sera chargé d'évaluer les offres. Les articles d'une valeur inférieure à 10 000 USD seront achetés localement, jusqu'à concurrence d'un montant cumulé de 200 000 USD (hors taxes), dans le cadre de contrats attribués sur la base de l'évaluation et de la comparaison des offres d'au moins trois fournisseurs. Ces opérations seront menées conformément aux procédures approuvées par le Fonds. Le personnel local d'assistance technique et les experts chargés des études pour les composantes financées par le FIDA seront engagés après appel national à candidatures, conformément à la politique du Fonds. Les contrats du directeur général du programme, du directeur adjoint, du contrôleur financier, des deux directeurs d'opérations, de l'agent chargé de l'amélioration de la condition de la femme, de l'agent de S&E, et des expatriés chargés de l'assistance technique seront conclus conformément aux procédures agréées par le Fonds.

29. **Décaissements.** Les décaissements du prêt du FIDA seront échelonnés sur dix ans. Les dépenses locales correspondant à des contrats d'un montant unitaire inférieur à l'équivalent de 50 000 USD pour la formation, les services de consultants, les biens et les travaux, les achats de semences, les versements aux fonds de crédit communautaires et les dépenses d'exploitation supplémentaires seront réglées sur présentation d'états de dépenses certifiés. Les pièces justificatives seront conservées par l'UGP pour examen ultérieur par les missions de supervision, et elles seront examinées au cours de la vérification annuelle des comptes du programme. Tous les autres retraits effectués sur le compte du prêt seront intégralement justifiés par les documents pertinents. L'attribution de tout contrat de biens, de travaux et de services de consultants d'un coût estimé à l'équivalent de 50 000 USD ou plus sera assujettie à un examen préalable du FIDA.

30. **Comptabilité et vérification des comptes.** Le Gouvernement soudanais ouvrira deux comptes pour le programme: un compte spécial en francs suisses et un compte de programme en SDD pour régler les dépenses de fonctionnement courantes du programme. Le compte spécial, auquel sera versée la dotation autorisée équivalant à 1 300 000 USD, sera ouvert à l'agence de Khartoum de la Banque du Soudan - la Banque centrale – et la direction du programme y aura accès. Le compte du programme, pour les dépenses courantes de fonctionnement, sera ouvert à Kadugli, soit à l'agence de la Banque agricole du Soudan, soit auprès d'une banque commerciale à déterminer, qui sera agréée par le FIDA. Le gouvernement déposera le montant initial prévu sur le compte du programme, et reconstituera le dépôt trimestriellement par avance sur ses ressources propres, conformément au plan de travail et budget annuel consolidé, qui comportera un calendrier prévisionnel de décaissement du prêt.

31. Tous les organismes qui recevront des fonds du programme tiendront des comptes distincts qui seront ensuite regroupés à l'échelon du programme. Le directeur général du programme et son contrôleur financier passeront un contrat avec un vérificateur externe qualifié ayant l'agrément du FIDA en vue de la vérification annuelle des comptes. Cette disposition n'exclut pas que des examens ou vérifications internes soient effectués conformément aux règles de l'administration nationale. Le commissaire aux comptes présentera les comptes certifiés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

F. Organisation et gestion

32. Le programme s'insérant dans les structures de l'État, le comité interministériel qui a la responsabilité d'ensemble des programmes de ce type au niveau national n'aura à régler que des questions de politique et de stratégie. Conformément à l'intérêt prédominant de l'État et aux principes de déconcentration des pouvoirs et de privatisation qui caractérisent l'approche retenue pour la mise en œuvre, un conseil d'administration supervisera le programme. Responsable devant le gouvernement central de l'État et les financeurs, il assumera la responsabilité globale de l'exécution. Il comprendra des représentants de la coalition des partenaires, et notamment des représentants des principaux ministères de l'État (de préférence au niveau des directeurs généraux plutôt que des ministres), un représentant du ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, un représentant de la Banque agricole du Soudan et un représentant d'une ONG et/ou de l'UNICEF qui représentera les organismes non gouvernementaux coopérants. Il comptera aussi des représentants des conseils locaux (pas plus de cinq membres, dont deux pour les régions touchées par l'insécurité) élus par lesdits conseils et, enfin, des représentants des bénéficiaires (pas moins de cinq membres, y compris des femmes, dont deux pour les zones touchées par l'insécurité) élus par les comités de développement communautaire. Le directeur général du programme sera membre de plein droit du conseil d'administration et le contrôleur financier en sera le secrétaire. Le directeur général de l'agriculture présidera le conseil d'administration du programme en qualité de délégué du ministre de l'agriculture de l'État. Le conseil d'administration procédera au choix initial des communautés prioritaires en se fondant sur la hiérarchie des besoins et sur la volonté des populations de participer.

33. L'équipe centrale d'exécution de l'UGP se composera du directeur général du programme, du directeur adjoint, du contrôleur financier, des deux directeurs d'opérations - l'un dans l'est et l'autre dans l'ouest de l'État -, de l'agent chargé de l'amélioration de la condition de la femme et de l'agent de S&E. Ces administrateurs seront recrutés par concours mais, toutes choses égales par ailleurs, la préférence ira aux cadres originaires des ministères de l'État ou aux cadres des ONG locales. Un consultant expatrié spécialiste de la gestion des programmes épaulera l'UGP pendant la première phase du programme, et tous les autres apports extérieurs ou services d'expatriés se limiteront à de brèves missions consultatives. L'UGP, directement responsable devant le conseil d'administration du programme, sera chargée de la gestion et de la coordination au jour le jour des activités du programme menées par les municipalités et par l'État.

34. **Participation des bénéficiaires.** L'adoption d'une démarche participative est fondamentale pour le succès du programme, et elle revêt une importance particulière dans les conditions qui caractérisent le Kordofan-sud. Une approche prudente sera adoptée pour les activités de démarrage et l'exécution, à mesure que les municipalités seront intégrées dans le programme. La première étape consistera à repérer les groupes cibles comprenant hommes et femmes, à les sensibiliser aux objectifs et aux modalités du programme, et à les mobiliser. Des groupements seront constitués, le personnel de soutien sera formé et les lots techniques seront adaptés aux conditions de vie et de travail des petits agriculteurs. Durant cette étape, on se contentera d'activités de formation intensive et d'interventions simples au bénéfice des personnes les plus défavorisées. La deuxième étape consistera à remettre en état les infrastructures agricoles et sociales collectives, ce dont se chargeront les communautés. Des services financiers seront créés pour accorder des prêts saisonniers et des prêts à moyen terme en vue de la production de denrées vivrières de base, du relèvement des entreprises agricoles et d'élevage et pour appuyer les initiatives des femmes. La troisième étape consistera à prendre la mesure de la mise en œuvre initiale du programme. On insistera sur l'élaboration d'un cadre reproductible qui puisse assurer dans le long terme la sécurité alimentaire, permette la mise en place de services sociaux locaux et l'entretien des routes de desserte et, d'une façon générale, garantisse la croissance économique.

Plan de travail et budget annuel et rapports

35. Un plan de travail et budget annuel sera établi pour la première année d'activité du programme dans le cadre des activités de démarrage, et il sera soumis au Fonds dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du prêt. Les plans de travail et budgets suivants et les rapports d'exécution seront établis et soumis au FIDA au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Une évaluation de la première phase sera effectuée au cours de la quatrième année du programme pour déterminer si les objectifs déclenchant le passage à la phase suivante du programme ont été atteints; elle permettra de savoir si des modifications doivent être apportées à la conception du programme (voir paragraphe 22). Un rapport d'achèvement du programme donnera des informations détaillées sur son exécution et son fonctionnement, ses coûts, ses avantages et les enseignements à en tirer; il sera soumis dans un délai de six mois après la clôture du prêt.

36. Un système de S&E efficace est indispensable pour conférer à la gestion du programme la flexibilité et la capacité d'adaptation voulues. Ce système permettra aussi de détecter précocement les conflits ainsi que les problèmes de disponibilités alimentaires et de dégradation de l'environnement. Il sera renforcé par des apports contractuels pour l'acquisition et l'exploitation d'imagerie satellitaire et la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), l'analyse et l'interprétation des données étant assurées par le centre national de télédétection.

37. Le système de gestion informatisée produira les informations utiles aux responsables de la gestion du programme, aux conseils locaux et aux comités et groupes de développement pour les activités suivantes: planifier à court terme les activités; établir des plans de travail et budgets à tous les niveaux; comparer les progrès accomplis aux objectifs fixés; et prendre sans retard des mesures correctives en cas de problème. Le système d'évaluation analysera l'impact du programme sur la sécurité alimentaire, les conditions de vie et les revenus du groupe cible; les activités de gestion des ressources communales; l'impact technique des interventions sur l'environnement; l'efficacité des initiatives de vulgarisation; les revenus engendrés par les entreprises agricoles et non agricoles. Les effets dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale seront examinés et ventilés par sexe. On s'efforcera de faire participer le personnel et les bénéficiaires, mais l'essentiel du travail d'évaluation sera sous-traité, après appel à la concurrence, à une entité indépendante. Des enquêtes annuelles seront effectuées auprès d'un échantillon permanent de ménages du groupe cible pour mesurer les retombées du programme. L'introduction novatrice de services financiers informels imposera des activités spécifiques de S&E car il faudra être sûr qu'ils se développent à long terme et que l'on peut en tirer des enseignements pour transposer ailleurs les formules les plus efficaces. Ce travail consistera notamment à suivre de trimestre en trimestre la situation financière des groupes, notamment les données relatives à l'épargne et aux prêts. On se fondera pour cela sur les variations des marges brutes des activités financées et, dans le cas des emprunteurs individuels, sur l'évolution de la valeur nette des actifs du ménage emprunteur en regard de paramètres établis lors de la demande de prêt.

G. Justification économique

38. Le principal avantage quantifiable des composantes financées par le FIDA sera l'accroissement du revenu agricole de 26 200 petits exploitants, dont on escompte qu'ils adopteront les innovations proposées par le programme et en tireront des avantages concrets. Les coûts de toutes les composantes, y compris ceux des activités sociales et de renforcement institutionnel, ont été pris en compte dans l'analyse économique. Le taux de rentabilité économique interne est de 19,0%, ce qui est satisfaisant pour un programme de développement institutionnel et communautaire dans les conditions difficiles qui sont celles du Kordofan-sud. Les analyses de sensibilité montrent que le programme peut supporter un certain changement du niveau et du calendrier des coûts et des avantages puisqu'une augmentation de 20% des coûts conjuguée à une baisse de 20% des avantages, par exemple, donne encore un taux de rentabilité de 14,7%.



39. Les avantages appréciables qui résulteront de l'adoption partielle par les agriculteurs autres que les 26 200 exploitants susmentionnés des conseils et des services du programme pour l'amélioration des cultures, de l'élevage et des parcours ainsi que les bénéfices des entreprises non agricoles ne sont pas inclus dans le calcul de la rentabilité du programme. Il y aura également de nombreux avantages non quantifiables, notamment en matière de développement social, de sécurité civile et de protection de l'environnement, sans parler des améliorations significatives de la situation socio-économique et du rôle des femmes.

H. Risques

40. La reprise des troubles civils est le principal facteur de risque. Ces troubles semblent pourtant s'atténuer, et les parties ont déjà fait des efforts significatifs pour en supprimer les causes, notamment en décentralisant les responsabilités du gouvernement vers l'échelon local, en réaménageant les grandes exploitations agricoles et le système foncier et en rouvrant les grands itinéraires traditionnels de transhumance. Si l'on revient sur ces politiques, l'exécution du programme selon une approche participative sera difficile. Les organismes de l'ONU et les ONG ont démontré qu'il était possible de mener à bien des interventions auprès de communautés installées dans des zones d'insécurité. Dans ces zones, on agira avec prudence, l'aide initiale prenant la forme d'apports de base peu coûteux, qui auront valeur de démonstration auprès des communautés et des autres parties participant aux activités du programme. Celui-ci, par sa conception, s'efforce de réduire au minimum les risques en étalant le développement des activités sur dix ans, au titre du mécanisme flexible de financement, et grâce aux modalités adoptées pour assurer la liaison entre les différents échelons administratifs et les bénéficiaires. La gestion du programme privilégiera les relations fonctionnelles entre les parties concernées par la mise en œuvre et aidera à résoudre les conflits éventuels.

I. Impact sur l'environnement

41. La conception du programme vise spécifiquement les problèmes environnementaux, et les différentes composantes auront un effet positif direct sur la conservation des ressources naturelles. Les pratiques agricoles qui seront adoptées par les petits agriculteurs font intervenir des cultures pluviales d'intensité modérée et la réintroduction des assolements. La taille des exploitations traditionnelles n'augmentera pas, mais les superficies consacrées aux cultures seront ramenées aux niveaux durables d'avant la guerre civile. De même, le cheptel sera ramené à la capacité de charge normale des parcours. Les techniques d'amélioration de la production végétale et animale ne sont pas très différentes des pratiques actuelles, bien établies: elles n'impliquent pas l'utilisation massive d'engrais ou de produits chimiques. Pour ce qui est plus précisément de l'amélioration et de la conservation de l'environnement, on mettra au point une stratégie globale de gestion des parcours, comprenant un plan des itinéraires les plus favorables au pastoralisme nomade, l'aménagement de points d'eau pour abreuver le bétail dans des sites appropriés et l'application d'une politique de conservation de l'environnement. Le recours aux systèmes indigènes traditionnels de contrôle administratif, avec la pleine participation de la communauté, ne pourra que renforcer les effets escomptés. Une campagne de prospection hydrogéologique définira les paramètres d'utilisation et de conservation des aquifères.

J. Aspects novateurs

42. Le programme sera la première intervention décentralisée à l'échelon d'un État que mènera le Fonds au Soudan, les conseils locaux étant chargés de la mise en œuvre. L'appui du programme à l'échelon des communautés sera subordonné au soutien que celles-ci apporteront aux mesures destinées à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'équité entre les sexes. Pour y parvenir, on engagera un processus d'autonomisation des communautés pour leur donner, avec l'aide de l'État, les compétences nécessaires à l'instauration d'un développement durable et autofinancé, en mettant à



profit les aspects positifs de la coopération chaque fois que possible dans une perspective d'économie de marché. Le programme mettra en exergue le rôle des femmes dans toutes les activités qu'il prévoit et renforcera leur place dans la société; elles seront recrutées en qualité d'agents de vulgarisation locaux et communautaires, et en tant qu'agents agricoles de contact. La sensibilisation aux questions d'équité entre les sexes engendrera de nouvelles attitudes vis-à-vis des femmes et du développement dans la zone concernée.

43. Le programme aidera à créer des partenariats et à les consolider. D'autres bailleurs de fonds et organismes internationaux seront encouragés à y participer en apportant une aide à la mise en place des infrastructures communautaires essentielles à un développement équilibré. La politique de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs adoptée par le gouvernement en est encore à ses tout débuts. Le programme contribuera à renforcer les capacités et à redresser l'image des autorités à l'échelon de l'État et des municipalités en tant que prestataires de services économiques, en accroissant leurs recettes grâce à une meilleure productivité des communautés. De même, les services financiers structurés seront renforcés, et des services financiers informels seront mis en place dans les communautés pour mobiliser l'épargne, ce qui favorisera les initiatives de développement rural et le passage au secteur privé.

44. Compte tenu des troubles civils récurrents qu'a connus le Kordofan-sud, le programme contribuera à assurer le relèvement et le développement de la zone au sortir de la crise. Il fera appel aux ONG internationales et locales appropriées pour épauler les cadres à l'échelon local, là où manquent les capacités ou les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les services du programme, par exemple dans les zones touchées par l'insécurité ou celles qui ne sont pas accessibles aux agents de l'administration.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

45. Un accord de financement entre la République du Soudan et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'aide financière proposée sera consentie au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

46. La République du Soudan est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

47. Il m'est acquis que l'aide financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'aide financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Soudan un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (13 300 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mai 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.



DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera par ailleurs à la République du Soudan un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent quinze mille droits de tirage spéciaux (115 000 DTS). Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 14 avril 2000)

1. Le fonctionnaire responsable de la planification et du développement au sein de chaque conseil local établira un projet de PTBA pour la municipalité de son ressort pour chaque année du programme. Chaque conseil local présentera ce projet au directeur des opérations de programme compétent qui centralisera les PTBA et les transmettra aux instances supérieures, de telle façon qu'ils seront examinés par le conseil d'administration du programme au plus tard 120 (cent vingt) jours avant le début de chaque année d'exécution du programme. Le PTBA consolidé tel qu'il aura été approuvé par le conseil d'administration du programme sera soumis au FIDA et à l'institution coopérante qui présenteront leurs observations et l'approuveront au plus tard 60 (soixante) jours avant le début de l'année du programme à laquelle il se rapporte. Cependant, aux fins du démarrage du programme, le PTBA consolidé concernant la première année du programme sera soumis au FIDA et à l'institution coopérante, qui présenteront leurs observations et l'approuveront dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours suivant la date de prise d'effet. Ensuite, l'UGP adoptera le PTBA en substance sous la forme approuvée par le FIDA et l'institution coopérante.

2. Aux fins d'exécution des activités du programme concernant les services de vulgarisation agricole et autres et en faveur des petits exploitants, la production animale et la gestion des parcours, les services d'appui communautaire et le renforcement des institutions, le Gouvernement de la République du Soudan (le Gouvernement) mettra une partie des fonds du prêt et du don à la disposition du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et de l'irrigation de l'État du Kordofan-sud (l'agent principal du programme) en dinars soudanais et sous forme de don, conformément à un accord de don subsidiaire et d'exécution qui sera conclu avec l'agent principal du programme, à des conditions et modalités donnant satisfaction au FIDA. Dans cet accord: a) le Gouvernement et l'agent principal du projet adopteront un ensemble de directives formelles spécifiant les procédures, conditions et modalités à suivre par chacun d'entre eux aux fins de l'exécution du programme ainsi que des droits et obligations respectifs qui en découleront de manière à assurer la pleine coopération et l'engagement nécessaires à la réussite du programme; b) l'agent principal du programme s'attachera à exécuter le programme et veillera à ce que les parties au programme fassent de même, conformément aux dispositions de l'accord de financement.

3. Le Gouvernement exercera les droits qui découlent pour lui de l'accord de don subsidiaire et d'exécution de façon à protéger ses intérêts et ceux du FIDA et à réaliser les objectifs du prêt et du don et, sauf accord du FIDA à l'effet contraire, le Gouvernement ne modifiera ni n'abrogera l'accord ou toute disposition qu'il contient, et il ne fera aucune dérogation et n'aliénera aucun des droits et obligations qui en découlent.

4. L'agent principal du programme ouvrira et maintiendra ensuite auprès de l'agence de l'ABS à Kadugli ou d'une banque commerciale agréée par le FIDA un compte courant libellé en dinars soudanais pour financer les opérations du programme (le compte de programme).

5. Outre les fonds du prêt et du don, et quand cela s'avérera nécessaire, le Gouvernement mettra, dans les meilleurs délais à la disposition de l'agent principal du programme et de chacune des parties au programme, des fonds, installations, services et autres ressources nécessaires à l'exécution du programme conformément aux dispositions de l'accord de financement. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le Gouvernement mettra à la disposition de l'agence principale du programme, au cours de la période d'exécution du programme, des fonds de contrepartie provenant de

ANNEXE

ses ressources propres pour un montant global équivalant à 1 625 000 USD, conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'aide au développement. À cet effet, le Gouvernement déposera des fonds de contrepartie d'un montant initial équivalant à 30 000 USD sur le compte du programme, aussitôt que possible mais au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la prise d'effet, afin de couvrir les trois (3) premiers mois d'exécution du programme. Il réalimentera ensuite le compte de programme en déposant à l'avance les fonds de contrepartie prévus dans le PTBA pour le trimestre visé.

6. Aux fins de prestation des services financiers ruraux prévus au programme, le Gouvernement mettra à la disposition de l'ABS une partie des fonds du prêt, conformément à un accord de prêt et de don subsidiaire, qui sera conclu avec l'ABS, selon des conditions et modalités agréées par le FIDA et aux termes duquel:

- a) i) le Gouvernement : 1) rétrocède à l'ABS, en dinars soudanais, une partie des fonds du prêt affectée à l'exécution de la partie du programme financée par des prêts secondaires, qui est évaluée à la date de retrait du compte de prêt et 2) prend en charge le risque de change découlant de variations de parité entre le dinar soudanais et les autres monnaies utilisées par l'ABS dans ses opérations; et ii) l'ABS accepte 1) de prendre en charge les commissions de service perçues sur l'encours du montant principal des fonds du prêt ainsi rétrocédés, à un taux annuel qui sera déterminé conformément aux procédures en vigueur du Gouvernement et de l'ABS et approuvé par le FIDA, et 2) de rembourser la somme correspondante en dinars soudanais, conformément à un calendrier d'amortissement dont la durée ne dépassera pas vingt (20) ans, y compris un différé d'amortissement de sept (7) ans; et
- b) le Gouvernement met à la disposition de l'ABS, en dinars soudanais et sous forme de don, les fonds du prêt affectés à l'exécution de la partie *sandug* du programme.

7. Le Gouvernement exercera les droits découlant pour lui de l'accord de prêt et de don subsidiaire conclu avec l'ABS de façon à protéger ses intérêts et ceux du FIDA et à réaliser les objectifs du prêt et, sauf accord du FIDA à l'effet contraire, le Gouvernement ne modifiera ni n'abrogera ledit accord ou toute disposition qu'il contient, et il ne fera aucune dérogation et n'aliénera aucun des droits et obligations qui en découlent.

8. a) Le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'agent principal du programme, le FIDA et l'institution coopérante dresseront ensemble un bilan de l'exécution du programme à la fin de la quatrième année du programme (bilan de la première phase) sur la base du mandat établi par l'agent principal du programme et approuvé par le FIDA et l'institution coopérante,

b) Au vu des résultats du bilan de la première phase et des recommandations qui en sont issues, le FIDA déterminera par une évaluation indépendante s'il financera la deuxième phase du programme. Le Gouvernement convient par les présentes qu'au cas où l'exécution de la première phase ne donnerait pas satisfaction au regard des indicateurs de déclenchement prévus dans l'accord de financement, le FIDA pourra prendre la décision de ne pas financer la deuxième phase ou de surseoir à son exécution.

- c) Si le FIDA décide:
 - i) de mettre fin au financement du programme, tout montant du prêt et du don inutilisé sera annulé;



- ii) de surseoir à l'exécution de la deuxième phase du programme, le Gouvernement prendra toute mesure corrective/ajustement nécessaire recommandé et communiqué par le FIDA. Un tel sursis ne pourra dépasser un (1) an à compter de la date de la décision du FIDA. Au second semestre, un deuxième examen sera effectué conformément aux procédures prévues à l'alinéa a) ci-dessus. Sur la base de cet examen, le FIDA prendra alors la décision finale de passer à la phase II ou de mettre fin au financement. En aucun cas, le Gouvernement ne pourra prétendre recevoir des fonds du prêt et du don au titre de la période de sursis ; ou
- iii) de passer à la phase II du programme; le directeur général du programme mettra au point sur la base des conclusions du bilan de la première phase, un plan d'action et la conception de la deuxième phase, à la satisfaction mutuelle et avec l'approbation du conseil d'administration du programme.

d) Si le FIDA décide de passer à la deuxième phase du programme, le Gouvernement veillera à ce que les recommandations formulées à l'issue du bilan de la première phase soient appliquées dans les délais prescrits et à la satisfaction du FIDA. Il est convenu et entendu que ces recommandations pourront entraîner la modification des documents de prêt ou l'annulation d'une partie du prêt et du don. Il est convenu et entendu en outre que la non-exécution dans les délais prescrits des recommandations issues du bilan de la première phase pourra entraîner l'annulation du prêt et du don.

9. Au cas où se réaliserait l'un quelconque des faits spécifiés ou énumérés ci-dessous, le FIDA pourra suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement à demander des retraits des comptes de prêt et de don:

- a) les accords de cofinancement ne sont pas entrés en vigueur deux (2) ans après la date de prise d'effet ou à toute date ultérieure agréée par le FIDA; nonobstant, les dispositions du présent alinéa ne s'appliqueront pas si le Gouvernement établit, à la satisfaction du FIDA, qu'il dispose pour le programme de fonds suffisants provenant d'autres sources, à des conditions et modalités compatibles avec les obligations souscrites par lui aux termes de l'accord de financement;
- b) i) sous réserve des dispositions du sous-alinéa ii) du présent alinéa:
 - 1) le droit du Gouvernement à retirer les fonds de tout ou partie du cofinancement a été suspendu, annulé ou résilié en tout ou en partie, en application, respectivement, des dispositions de l'accord de cofinancement; ou
 - 2) une partie du cofinancement est devenue exigible avant l'échéance convenue;
- ii) le sous alinéa i) du présent alinéa ne s'appliquera pas si le Gouvernement établit à la satisfaction du FIDA: 1) que cette suspension, annulation, résiliation ou exigibilité par anticipation ne résulte pas du manquement à l'une des obligations découlant pour lui de cet accord; et 2) qu'il dispose pour le programme de fonds suffisants provenant d'autres sources, à des conditions et modalités compatibles avec les obligations souscrites par lui au titre de l'accord de financement;



- c) la réglementation du crédit ou toute disposition qu'elle contient ou bien les conditions, modalités et procédures des opérations *sandug* ont fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification, sans l'agrément préalable du FIDA, et celui-ci a constaté que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a ou aura un effet négatif important sur les services financiers ruraux prévus dans le programme;
 - d) le manuel d'exécution du programme ou toute disposition qu'il contient a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, et celui-ci a constaté que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a ou aura un effet négatif important sur le programme.
10. Afin d'assurer la bonne coordination des activités exécutées dans le cadre du programme, l'UGP formulera, en consultation avec les parties au programme et les communautés, une proposition définissant les modalités et procédures à adopter en vue de l'intégration des activités envisagées.
11. Le Gouvernement prendra toute mesure qui convient pour prendre les dispositions nécessaires à l'exécution rapide et efficace du programme de secours en faveur des groupes cibles vivant dans des zones d'insécurité et/ou actuellement inaccessibles.
12. Afin de se doter des moyens de fournir, dans le cadre du programme, des concours financiers formels et informels en faveur du développement, en conformité avec la réglementation de la banque centrale, l'ABS ouvrira à Kadugli une agence qui devra être pleinement opérationnelle six (6) mois après la prise d'effet.
13. Afin de permettre la bonne exécution du programme, l'État du Kordofan-sud mettra à la disposition exclusive du programme les moyens établis dans le cadre du projet de développement agricole du Kordofan-sud qui est désormais achevé.
14. Le décaissement de fonds du prêt aux fins des prêts secondaires ou des dons de contrepartie sera subordonné aux conditions suivantes: a) l'accord de prêt et de don subsidiaire avec l'ABS a été approuvé par le FIDA sous forme provisoire, dont un exemplaire signé a été remis au FIDA, en substance dans la forme ainsi approuvée, et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, et toutes les conditions préalables à la prise d'effet ont été remplies; et b) le prêt secondaire ou le don de contrepartie, selon le cas, a été accordé en conformité avec les dispositions pertinentes de l'accord de financement.
15. Les conditions ci-dessous sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'accord de financement:
- a) le conseil d'administration du programme et l'UGP ont été dûment créés par le Gouverneur de l'État du Kordofan-sud et dotés d'un mandat et de ressources agréés par le FIDA;
 - b) le directeur général du programme, le contrôleur financier et le fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation de l'UGP ont été dûment nommés par le Gouverneur de l'État du Kordofan-sud, avec un mandat, des qualifications et une expérience agréés par le FIDA;
 - c) l'accord de financement a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et gouvernementales applicables;



ANNEXE

- d) l'accord de don subsidiaire et d'exécution a été approuvé par le Gouvernement et par le FIDA sous forme de projet, et un exemplaire signé dudit accord a été remis au FIDA, en substance dans la forme approuvée par le Gouvernement et le FIDA, et certifié conforme et complet par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord ont été remplies;
- e) un avis juridique favorable émis par le Ministère de la justice, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

COUNTRY DATA

SUDAN

Land area (km² thousand) 1996 1/	2 376	GNP per capita (USD) 1997 2/	290
Total population (million) 1997 1/	27.7	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-97 2/	3.7
Population density (people per km²) 1996 1/	11	Average annual rate of inflation, 1990-97 2/	81.6
Local currency	Sudanese Dinar (SDD)	Exchange rate: USD 1 =	SDD 258
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-97 1/	2.3	GDP (USD million) 1997 1/	10 224
Crude birth rate (per thousand people) 1997 1/	33	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	0.4
Crude death rate (per thousand people) 1997 1/	12	1990-97	7.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 1997 1/	71	Sectoral distribution of GDP, 1997 1/	
Life expectancy at birth (years) 1997 1/	55	% agriculture	n.a.
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	n.a.
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	n.a.
Total labour force (million) 1997 1/	11	% services	n.a.
Female labour force as % of total, 1997 1/	29	Consumption, 1997 1/	
Education		General government consumption (as % of GDP)	n.a.
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1996 1/	51	Private consumption (as % of GDP)	n.a.
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	46	Gross domestic savings (as % of GDP)	n.a.
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 310	Merchandise exports, 1997 1/	518
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	73	Merchandise imports, 1997 1/	1 493
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-97 1/	34	Balance of merchandise trade	- 976
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-97 1/	34	Current account balances (USD million)	
Health		before official transfers, 1997 1/	-2 100
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-97 1/	0.2	after official transfers, 1997 1/	-1 993
Physicians (per thousand people) 1990-97 1/	n.a.	Foreign direct investment, 1997 1/	0
Percentage population without access to safe water 1990-96 3/	50	Government Finance	
Percentage population without access to health services 1990-95 3/	30	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1996 1/	n.a.
Percentage population without access to sanitation 1990-96 3/	78	Total expenditure (% of GDP) 1996 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total external debt (USD million) 1997 1/	16 326
Food imports as percentage of total merchandise imports 1997 1/	17	Present value of debt (as % of GNP) 1997 1/	170
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	52	Total debt service (% of exports of goods and services) 1997 1/	9.2
Food production index (1989-91=100) 1995-97 1/	139.8	Nominal lending rate of banks, 1997 1/	n.a.
Land Use		Nominal deposit rate of banks, 1997 1/	n.a.
Arable land as % of land area, 1996 1/	5.4		
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	416		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	17.5		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	15.0		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1999

2/ World Bank, *Atlas*, 1999

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS TO THE SUDAN

Loan No.	Project Title	Initiating Institution	Cooperating Institution	Terms of Loan	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount SDR million	Disbursements as at 25.2.2000	
									SDR million	%
ONGOING PROJECTS										
501-SD	North Kordofan Rural Development Project	IFAD	IFAD	HC	28.04.99	Not Effective				
SRS 36-SD	White Nile Agricultural Services Project	IFAD	UNOPS	HC	15.09.93	18.01.95	31.12.01	7.6	5.2	68.36
268-SU	Southern Roseires Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	02.10.90	10.01.92	31.03.00	7.5	7.5	99.64
Subtotal										
CLOSED LOANS										
304-SU	Northern Province Irrigation Rehabilitation Project - Phase II	IFAD	World Bank:IDA	HC	15.04.92	10.03.93	30.04.99	4.3	4.3	100
SRS 32-SU	Northern Province Irrigation Rehabilitation Project - Phase II	IFAD	World Bank:IDA	HC	15.04.92	10.03.93	30.04.99	4.3	4.3	100
SRS 16-SU	En Nahud Cooperative Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	30.11.88	15.03.89	31.12.98	6.5	6.5	100
SRS 5-SU	Northern Province Irrigation Rehabilitation Project - Phase I	IFAD	World Bank:IDA	HC	03.12.86	07.12.87	30.06.98	7.5	7.5	100
181-SU	Western Savannah Project-Phase II	World Bank:IDA	World Bank:IDA	HC	06.12.85	27.11.86	30.06.94	9.1	9.1	100
151-SU	Stock Route Project	World Bank:IDA	World Bank:IDA	HC	12.09.84	18.10.85	31.12.99	5.7	5.7	100
134-SU	Northern Region Agricultural Rehabilitation Project	IFAD	World Bank:IDA	HC	13.09.83	19.07.84	31.12.93	8.5	8.5	100
039-SU	New Halfa Irrigation Rehabilitation Project	World Bank:IDA	World Bank:IDA	HC	07.05.80	17.02.81	31.12.88	11.5	11.5	100
020-SU	Southern Region Agriculture Project	World Bank:IDA	World Bank:IDA	HC	27.06.79	14.02.80	30.06.85	10.7	10.7	100
Subtotal										
TOTAL										





IFAD PROGRAMME STRATEGIC FRAMEWORK AND LESSONS

A. IFAD Strategy and Operations

1. IFAD has financed eleven projects in The Sudan, with an approved investment of USD 118.6 million. Eight projects have closed, two are ongoing and one has yet to become effective. IFAD's interventions are guided by the following strategies: vertical expansion of the rainfed sector through provision of technical packages, farmer-services, credit, research and environmental protection; improved livestock marketing; and irrigation rehabilitation and development for small farmers. Initially, projects have had a wide geographical spread, covering both high potential and marginal areas; they have progressively emphasized the development of rainfed agriculture areas.

2. Ongoing projects are the Southern Roseires Agricultural Development Project, which became effective in 1992, and is due to close in 2000. It is demonstrating a replicable system of mechanization and group organization for smallholder rainfed agriculture; and the White Nile Agricultural Services Project, began in 1995, which provides improved agricultural services to small-scale irrigation farmers through scheme rehabilitation, provision of credit, promotion of self-help extension and seed multiplication, adaptive research and community forestry.

3. The most recently completed project is the En Nahud Cooperative Credit Project, which increased agricultural production, incomes and food self-sufficiency of drought-affected rainfed farmers in West Kordofan. The project tackled major constraints of environmental degradation, lack of inputs, inadequate water supply and poor crop husbandry through the following practices: simple, environmentally sound technology; cooperative group credit, including for community-managed water supply and especially for women farmers; and the financing of farm enterprises and support services. Its lessons are particularly relevant to development in South Kordofan.

4. The North Kordofan Rural Development Project is expected to become effective in early 2000. It aims at improving the living standards of communities in the Um Ruwaba and Bara Provinces and especially to assure their food security and enhance their resilience to drought and natural disaster. The project will be closely linked to the South Kordofan Development Programme, chiefly with respect to range management strategy, since a large number of livestock migrate seasonally between that project area to South Kordofan.

B. Lessons Learned

5. The economic and institutional constraints to project implementation in The Sudan are formidable: the larger and more complex the project, the greater their effect. The principle obstacles to the smooth and effective execution to IFAD projects in the past have included the following:

- **Staffing and remuneration.** Personnel from the Government are reluctant to serve in remote and difficult locations, even with monetary incentives; greater recourse must be made to competitively recruited staff from the private sector, consultant and contract staff, to local people trained for technical and advisory work, and to proper, performance-related payment for the job.
- **Counterpart funding.** Budget stringency has been and will continue to be such that Government contributions to funding will be delayed or restricted; withdrawal from project funds is slow and does not keep pace with implementation progress, entailing



extension to project duration; projects should be designed as far as possible so as not to be overreliant on counterpart funds flows.

- **Scarcity of foreign exchange.** For recurrent expenses such as spare parts and consumables.
- **Line agency performance.** Line agencies and parastatals, with few exceptions, do not have the resources, capability, incentive or will to provide, through the normal official channels, the services or the technical backup that projects need. Systems of direct departmental or individual contracting (or reliance on alternative private sector sources, both preferably by competitive bidding) have proven to be much more effective and are now accepted.
- **Procurement.** Once a major obstacle, this is now satisfactorily financed, with Government agreement through the operation of the IFAD-financed Project Coordination Office in Khartoum, for which service charges are made.
- **Land tenure and use.** Tenure arrangements in some locations do not encourage investment, agricultural improvement or responsible resource management, formalization and legal recognition of traditional tenure systems and rights of use should be pursued as they have been successfully done in the Southern Roseires Project.
- **Reticence in encouraging beneficiary participation.** Past neglect by the Government and project management of farmer and community motivation, involvement and delegation of responsibility underlie a number of project problems and failures; follow-through on decentralization and active local empowerment are crucial to project progress and success.

6. A 1994 IFAD Country Portfolio Evaluation highlighted and emphasized several of these lessons, which were later found to be largely valid in the Country Portfolio Review undertaken in 1998. Of particular relevance to South Kordofan were the following. First, beneficiary participation is necessary for establishing the priorities of interventions and sustainability operations. Second, proper dialogue and analysis of the real needs and aspirations of smallholders is overwhelmingly important, as are the practicalities of achieving them in the context of the local resources and socio-economic and production environment. Third, community-selected and well-supported village-based extension agents are most effective. Fourth, competent and reliable financial services are necessary. And finally, the greatest impact on IFAD's target group could be effected by geographic concentration on the rainfed sector.

C. Framework for the South Kordofan Rural Development Programme

7. IFAD must consider all the foregoing lessons, along with simple programme components, funding and management arrangements. The limitations to the Central Government's capability dictate greater reliance on the populations supported by State and locality authorities and agencies. Their institutional capacity must be built up without the operational constraints that have characterized the federal system. The programme should be targeted fundamentally at the traditional rainfed agriculture subsector and interventions must be selected in a responsible manner by the participating communities; they must be designed to be affordable, manageable and maintainable by the community members. Rural financial services must be improved by a prudent combination of the formal financial sector and beneficiary group mobilization of their own savings. Where innovative methods are proven successful and applicable, they need to be adapted and applied.



APPENDIX III

8. The experience of the organizations that are currently undertaking relief and development activities in South Kordofan State provided some important elements to programme design and implementation. First, it is possible to work effectively in insecure areas, particularly as an NGO. Second, cooperation with OLS and WFP will be significant in achieving programme objectives. Third, NGOs have developed considerable skills in community organization. Fourth, UNICEF and SFC have a depth of understanding of the practical modalities of community participation in water and environmental sanitation and cost-recovery primary health care. This should be exploited by the programme.

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Important Assumptions
<p>PROGRAMME OBJECTIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> The sustainable improvement in the productive capacity and social well-being of smallholder farming and pastoralist households, including those headed by women, in a secure environment managed by their communities. 	<ol style="list-style-type: none"> Reduction in the demand for emergency food and medical aid. Increased output and sale of agricultural produce, livestock and animal products. 	<ol style="list-style-type: none"> Baseline survey and periodic impact assessment. Surveys of men and women's production and sales statistics. Household food security and income statistics of men and women. National poverty indicators disaggregated by state, localities, groups, gender and age. Periodic social impact assessment. 	
<p>PROGRAMME OUTPUTS: PHASE I</p> <ul style="list-style-type: none"> Locality council as well as State-level institutions established with resources and cost-effective systems to assist rural communities in improving their livelihoods. Enhanced productivity and incomes of individuals and groups from crop and livestock enterprises through the provision of a community-based extension service and technical and input support. Reduced incidence of disease and mortality by establishing 220 of the planned 510 community-owned and managed potable water supply and 200 basic health facilities. Improvement and maintenance of 484 km of the planned 634 km of rural roads so that communities have access to markets and public services. 	<ol style="list-style-type: none"> Locality council revenues. State fees-for-service and companies formed. Women's representation in localities staff. Change in crop area, yields and sales by men and women. Change in livestock numbers, condition and sales. Community condition; morbidity and mortality rates, especially among women and children. Incidence of parasitic and intestinal disease. Vehicular traffic, delivery of inputs to men and women. Market activity by men and women. 	<ol style="list-style-type: none"> Locality budget and revenue balances. State budget and revenue balances. Extension service surveys, annual crop and livestock assessments and tax revenues. Qualitative, open-ended interviews with men and women staff at different levels of programme operation; villages, localities and state representatives of both genders, as well as interviews with men and women beneficiaries. Ministry of Health records. Locality council records. Aid agency and NGO records and findings through direct interview. Ministry of Finance and ABS records. Market surveys. 	<ol style="list-style-type: none"> Civil strife continues to abate. Political stability with decentralization. Macroeconomic conditions continue to improve.



Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Important Assumptions
<p>PROGRAMME OUTPUTS: PHASE II</p> <ul style="list-style-type: none"> Equitable communal range and farmland management of over 88 000 km² that has reduced conflict, through changes in Government land-use policy and agreements between all groups involved and the locality councils. Sustainable rural credit services developed with the modalities for participatory informal financial institutions in the form of more than 260 <i>sanduqs</i> linked with the formal financial institutions. More than 260 rural communities, capable of planning, implementing and managing their own development activities and resolving group conflicts. 	<ol style="list-style-type: none"> Condition of range and stock water points. Incidence of group disputes. Amount of loans disbursed to men and women. Repayment rates to <i>sanduqs</i> and ABS by men and women. Volume of savings deposited by men and women. Number of community development committees and subgroups undertaking productive and social enterprises. 	<ol style="list-style-type: none"> Periodic economic impact assessment on men and women supported by quantitative data, GIS mapping. Native administration and police records. ABS and <i>sanduq</i> records for men and women. Programme disbursements for credit. Surveys and locality council reports. Annual monitoring and evaluation (M&E) and programme reports. Mid-term review findings. 	
<p>ACTIVITIES</p> <ol style="list-style-type: none"> Community outreach programme for men and women in place. Community-based participatory extension service in place supported by both men and women extension officers at the locality and State levels. Improved crop seed and agricultural inputs available. Appropriate agricultural technical packages and implements for men and women. Animal health and veterinary services available on a cost-recovery basis. Improved animal breeds owned by smallholders, especially women, and pastoralists. Water available for household livestock on a user-pays basis. State land tenure and land use policy in place. Potable water supply sources identified and facilities in place; communities, especially women, aware of and participating in appropriate environmental sanitation requirements. 	<ol style="list-style-type: none"> Number of communities reached. Number of trained men and women contact farmers and village extension agents. Number of men and women locality extension officers. Number of men and women subject-matter specialists. Number of men and women trained in each subject in each community. Amount of certified seed produced. Number of extension publications prepared, including topics related to women's agriculture. Number of animal draught implements sold, including to women. Number of animals treated by AHA. Number of trained village paravets. Number and composition of herds/ flocks. Range condition in different seasons. Number of livestock water points owned, managed and maintained by communities. Federal and State legislation regarding land registration, group legal status, credit, community services and maintenance. Number hand pumps owned, operated and maintained by communities, and the number of pit latrines constructed and maintained by them. 	<ol style="list-style-type: none"> AWPBs. AERD visits records. AHA inoculation records. Training centre course records. Locality extension team visits records. Programme six-monthly and annual reports. SKMAAR M&E reports. Programme M&E reports. Completion and evaluation reports. 	<ol style="list-style-type: none"> Community groups and members, especially women, prepared to cooperate and effectively participate. Full Federal and State Government support, including land legislation, access to communities and counterpart funds availability. Stability of non-programme income and social factors. Local taxation policy and practice streamlined and rationalized.



Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Important Assumptions
<p>10. Primary healthcare available at the community level and locality health services staffed and equipped to provide medical assistance for the general public and women's specific problems.</p> <p>11. Rural feeder roads being maintained; Kadugli to Talodi road open to traffic.</p> <p>12. Formal credit lines for men and women in place for crop inputs, agricultural equipment and livestock acquisition, marketing, women's microenterprise, and agricultural equipment manufacture.</p> <p>13. Community-based credit lines for both men and women in place for development and social improvement; savings are mobilized.</p> <p>14. Communities planning, organizing and managing their own financial requirements and commitments.</p> <p>15. Communities and subgroups working together.</p> <p>16. Men and women equally represented on community-development committees and women represented on community advisory committees.</p> <p>17. Locality councils providing local government services to communities.</p>	<p>16. Number of men and women Locality/Community promoters.</p> <p>17. Number of men and women community health workers trained, equipped and at post.</p> <p>18. Number of locality clinics refurbished.</p> <p>19. Kms. of feeder roads graded annually.</p> <p>20. Kms. of Kadugli - Talodi road constructed.</p> <p>21. Number of seasonal and medium-term loans to men and women.</p> <p>22. Seed company and equipment company financed and operating.</p> <p>23. Money expended from community-development fund.</p> <p>24. Number of <i>sandug</i> bank accounts held by ABS.</p> <p>25. Size of funds and level of cash flow in and out of <i>sandugs</i> in proportion to the size of each community.</p> <p>26. Level of participation by men and women in each community <i>sandug</i>.</p> <p>27. Number of committee meetings.</p> <p>28. Number of contacts/visits and training sessions.</p>		
<p>INPUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Civil works and materials. - Vehicles and equipment equally available for use by men and women programme staff. - Training for men and women. - Technical assistance and studies, including micro-lending and extension services for women. - Formal and informal credit funds for men and women. - Staffing salaries and allowances. - Operations and maintenance budget. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Funds released by programme. 2. Vehicles and equipment procured. 3. Number and types of training sessions conducted and visits made. 4. Technical reports submitted. 5. Number of community development funds released. 6. Number, type and effects of activities supported by community development funds. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Six-monthly and annual reports. 2. Programme financial accounts. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Strong involvement, including women and continued interest of the population.



COSTS AND FINANCING

Expenditure Accounts by Financiers (USD million)

	IFAD LOAN		IFAD GRANT		Cofinancier 1		Cofinancier 2		ABS		Benefic.		Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
I. Investment Costs																				
A. Civil works	6 763	35.5	-	-	9 406	49.4	2 065	10.8	-	-	800	4.2	0	-	19 034	48.0	6 662	12 372	-	
B. Vehicles	1 031	47.7	-	-	-	-	180	8.3	-	-	-	-	951	44.0	2 162	5.5	1 211	-0	951	
C. Equipment	1 074	32.1	-	-	683	20.4	686	20.5	-	-	71	2.1	831	24.9	3 345	8.4	2 494	20	831	
D. Studies and technical assistance	1 369	80.4	150	8.8	24	1.4	160	9.4	-	-	-	-	-0	-0.0	1 703	4.3	566	1 137	-	
E. Training	2 909	89.8	-	-	18	0.6	312	9.6	-	-	-	-	-	-	3 239	8.2	128	3 111	-	
F. Credit fund	2 019	83.3	-	-	-	-	-	-	405	16.7	-	-	-	-	2 424	6.1	-	2 424	-	
Total Investment Costs	15 164	47.5	150	0.5	10 131	31.8	3 403	10.7	405	1.3	872	2.7	1 782	5.6	31 906	80.5	11 060	19 063	1 782	
II. Recurrent costs																				
A. Salaries and allowances																				
Salaries	730	37.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 207	62.3	1 937	4.9	-	1 937	-	
Allowances	236	41.5	-	-	-	-	191	33.5	-	-	-	-	142	25.0	569	1.4	-	569	-	
Subtotal salaries and allowances	966	38.5	-	-	-	-	191	7.6	-	-	-	-	1 350	53.8	2 506	6.3	-	2 506	-	
B. Operation and maintenance																				
Civil works O&M	-	-	-	-	2 089	85.0	-	-	-	-	-	-	369	15.0	2 458	6.2	615	1 475	369	
Vehicles O&M	1 058	64.0	-	-	-	-	182	11.0	-	-	-	-	413	25.0	1 653	4.2	413	992	248	
Equipment O&M	569	60.5	-	-	-	-	136	14.5	-	-	-	-	235	25.0	940	2.4	235	564	141	
Office supplies	117	75.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	25.0	156	0.4	39	93	23	
Subtotal operation and maintenance	1 744	33.5	-	-	2 089	40.1	318	6.1	-	-	-	-	1 056	20.3	5 207	13.1	1 302	3 124	781	
Total Recurrent Costs	2 710	35.1	-	-	2 089	27.1	508	6.6	-	-	-	-	2 406	31.2	7 713	19.5	1 302	5 630	781	
Total Disbursement	17 874	45.1	150	0.4	12 220	30.8	3 911	9.9	405	1.0	872	2.2	4 188	10.6	39 619	100.0	12 362	24 694	2 563	

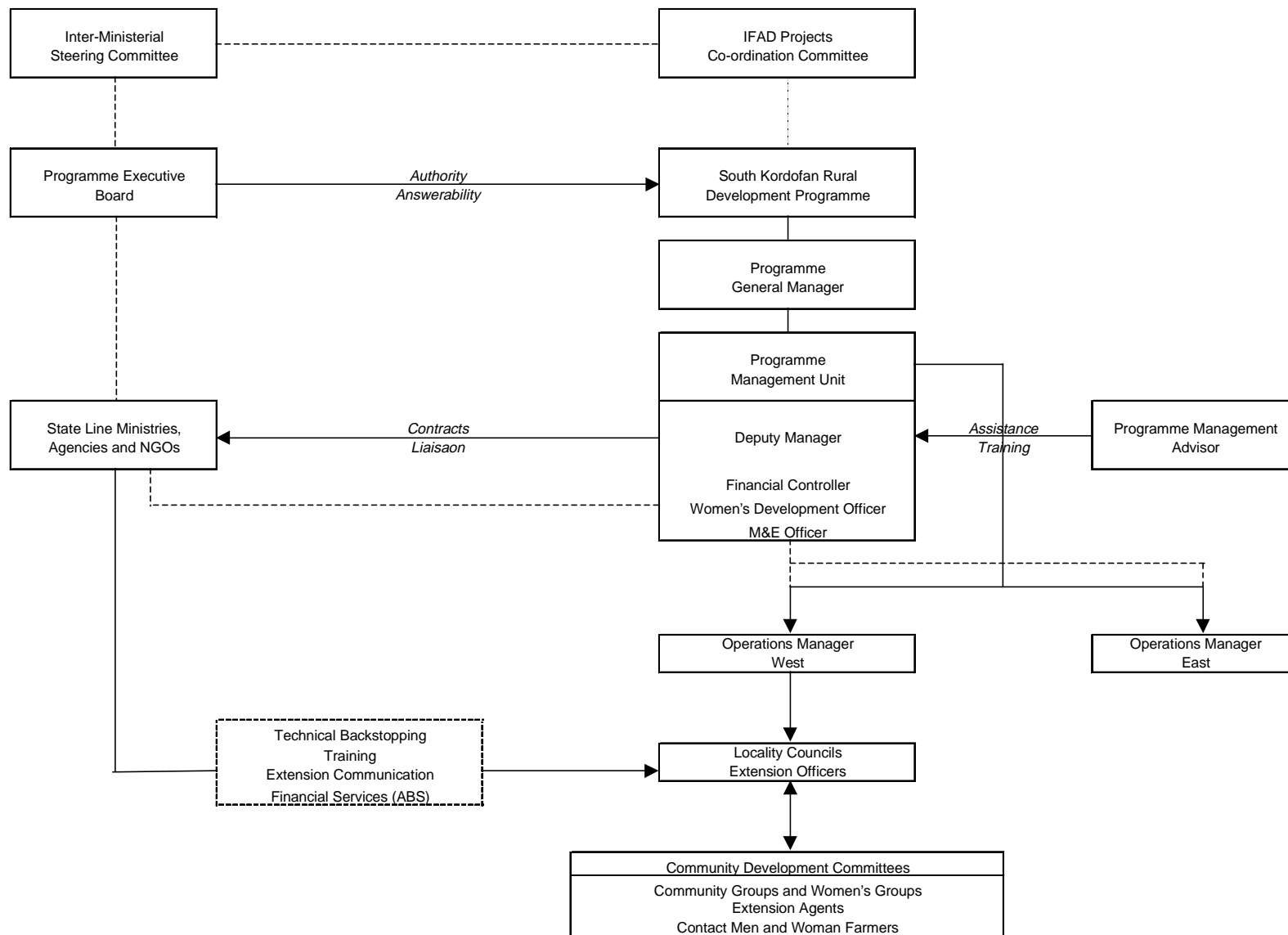


**Expenditure Accounts by Components – Totals Including Contingencies
(USD million)**

	Agricultural Support Services	Community Support Services	Rural Roads	Rural Financial Services	Institutional Support			Total
					Community & Women's Groups	Localities	Project Management Unit	
I. Investment Costs								
A. Civil works	2 894.6	2 346.7	9 405.6	-	1 650.4	2 636.0	100.3	19 033.6
B. Vehicles	518.4	321.0	-	92.8	-	857.9	371.6	2 161.7
C. Equipment	432.3	1 009.0	910.4	-	712.2	116.6	164.5	3 344.9
D. Studies and technical assistance	429.7	159.8	24.3	49.2	-	-	1 040.1	1 703.0
E. Training	651.0	312.5	17.9	116.9	1 948.9	128.7	63.1	3 239.0
F. Credit fund	-	-	-	2 423.9	-	-	-	2 423.9
Total Investment Costs	4 925.9	4 148.9	10 358.2	2 682.9	4 311.6	3 739.2	1 739.5	31 906.2
II. Recurrent Costs								
A. Salaries and allowances								
Salaries	218.5	-	-	-	-	932.2	786.7	1 937.3
Allowances	104.7	254.4	-	-	-	-	209.9	569.1
Subtotal Salaries and allowances	323.2	254.4	-	-	-	932.2	996.6	2 506.4
B. Operation and maintenance								
Civil works O&M	-	-	2 458.1	-	-	-	-	2 458.1
Vehicles O&M	545.4	242.3	-	-	-	633.2	232.6	1 653.4
Equipment O&M	247.7	181.2	-	-	-	253.3	257.4	939.6
Office supplies	62.6	-	-	-	-	-	93.0	155.6
Subtotal operation and maintenance	855.7	423.5	2 458.1	-	-	886.5	583.0	5 206.8
Total Recurrent Costs	1 178.9	677.9	2 458.1	-	-	1 818.6	1 579.6	7 713.2
Total PROJECT COSTS	6 104.8	4 826.8	12 816.3	2 682.9	4 311.6	5 557.8	3 319.2	39 619.3
Taxes	459.5	457.0	596.3	40.8	178.1	539.6	292.1	2 563.4
Foreign Exchange	1 984.1	1 863.7	4 613.6	52.0	1 111.8	1 712.1	1 024.7	12 362.0



ORGANIZATION AND MANAGEMENT



FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS

A. Financial Analysis

Main Assumptions

1. **Input prices.** These are market determined for most crop production inputs, including fertilizers and agrochemicals as well as investment items. Custom service rates for agricultural machinery from cooperatives are close to the market rates; in all cases, these are at cost-recovery levels. Input prices for the livestock subsector are, on the whole, determined by the market place.
2. The financial prices of programme inputs and products were derived from information obtained from the field visit and in discussions with officers in the departments concerned. In order to arrive at farm-gate prices, appropriate adjustments were made for handling, transport from the farm to the market and other internal costs.
3. **Labour.** In general, the supply of labour is not a major constraint to agricultural development in the programme area, except during limited peak periods when there is a high demand. There is no strain on the local labour (unskilled) supply. The family labour available will largely meet the field requirement. The cost of farm labour is set at the going market rate of about SDD 300 per day.
4. **Crop Budgets.** Crop budgets were prepared on the basis of one feddan for the following indicative crops: millet, sorghum, groundnut, sesame, cotton, cowpea and tomato for the three zones. Table 1 shows the yields and incomes after-labour cost in the “with” and “without” programme situations for the various crops and livestock activities.

Table 1: Yields and Incomes

	Yields (kg/feddan)		Income After Labour Cost	
	Present	With Programme	Present	With Programme
Zone I				
Millet	120	180	4 028	5 790
Sorghum	120	270	240	2 677
Groundnut	200	360	7 300	16 900
Sesame	100	140	6 235	6 465
Zone II				
Millet	180	450	6 420	18 160
Sorghum	180	450	1 260	5 227
Groundnut	200	360	7 300	16 903
Sesame	90	180	5 070	11 175
Cotton	45	135	5 900	18 470
Zone III				
Sorghum	180	450	1 260	4 377
Cotton	45	135	5 900	17 320
Jubraka				
Cowpea	45	80	-418	1 509
Tomato	250	2 000	2 600	78 999

Farm Models

5. In order to determine the impact of the programme on individual farmers, detailed financial analysis of crops and farm budgets were prepared on typical farm models. Three farm models were developed and used to arrive at incremental incomes at the farm level produced by programme interventions. The models represent the agro-climatic zones of the South Kordofan State and are described below.

6. **Farm Model 1** is representative of the present 30 *feddans* in Bildat and one *feddan* in Jubraka in the semi-arid sub-Saharan zone. This model represents 78 600 *feddans* of traditional farmland in the programme area. With the programme, the gross value of production will increase by SDD 423 462, from SDD 148 115 for the “without” programme situation to SDD 571 577 at full development by Farm Year 10. Total production costs will increase by SDD 108 885. The farm family benefit after financing will increase by SDD 313 576, from SDD 125 198 for the “without” programme situation to SDD 438 774 at full development.

7. **Farm Model 2** is representative of a present 40 *feddans* in Bildat and one *feddan* in Jubraka in the semi-humid savannah zone. This model represents 801 720 *feddans* of traditional farmland in the programme area. With the programme, the gross value of production will increase by SDD 513 620, from SDD 133 569 in the “without” programme situation to SDD 647 189 at full development by Farm Year 10. Total production costs will increase by SDD 160 719. The farm family benefit after financing will increase by SDD 352 895 to SDD 447 001 at full development.

8. **Farm Model 3** is representative of a present semi-mechanized 20 *feddans* in Bildat and one *feddan* in Jubraka in the semi-humid savannah zone. This model represents 70 740 *feddans* of farmlands. With the programme, the gross value of production will increase by SDD 466 422, from SDD 79 749 for the “without” programme situation to SDD 546 171 at full development. Total production costs will increase by SDD 166 994. The farm family benefit after financing will increase by SDD 299 428, from SDD 74 575 for the “without” programme situation, to SDD 374 003 at full development. Table 2 summarizes the results of analysis of the farm models.

**Table 2: Farm Incomes
(SDD)**

	Without Programme	With Programme	Incremental	Factor
Typical Farm – Zone I				
Gross value of production	148 115	571 577	423 462	2.9
Total production cost	22 918	131 803	108 886	4.8
Farm family benefits	125 198	439 774	314 576	2.5
Typical Farm – Zone II				
Gross value of production	133 569	647 189	513 620	3.8
Total production cost	39 464	200 183	160 719	4.1
Farm family benefits	94 105	447 001	352 895	3.8
Typical Farm – Zone III				
Gross value of production	79 749	546 171	466 422	5.8
Total production cost	5 174	172 168	166 994	32.2
Farm family benefits	74 575	374 003	299 428	4.0

Economic Rate of Returns

9. Economic programme costs have been derived from the financial cost of the incremental investment and recurrent costs by applying the appropriate conversion factors. Price escalation and taxes were excluded from the economic analysis.

10. The stream of net economic benefits has been determined for both “without” and “with” programme situations. These net benefits were derived by taking the difference between the “with” and the “without” programme net value of crop production and deducting the imputed cost of farm labour. Table 3 shows the programme production.

11. The economic internal rate of return (EIRR) on the investments in the programme area over 20 years without residual values is estimated at about 19.0%. The EIRR was subject to sensitivity analysis to measure variations in it due to unforeseen factors. The criteria adopted were a 20% cost overrun; a 20% decrease in benefits, a combination of the two criteria and a two-year lag in programme benefits. The results of the analysis are as follows:

	Basic Assumptions	EIRR (%)
(a)	Base case	19.0
(b)	20% cost overrun	16.5
(c)	20% decrease in benefits	15.9
(d)	Combination of (b) and (c)	14.7
(e)	Two-year lag on case (a)	16.8

Table 3: Programme Production

	Unit	Without Programme	With Programme	
		1 to 20	1	20
Main Production				
Sorghum	Ton	22 780	22 780	85 877
Millet	Ton	503	503	1 509
Sesame	Ton	4 519	4 519	17 685
Groundnuts	Ton	2 096	2 096	17 580
Lint	Ton	-	-	6 239
Seed	Ton	-	-	10 167
Cowpea	Ton	94	94	188
Tomato	Ton	524	524	4 192
Stover	Ton	117	117	236
Sheep	Head	8 384	8 293	23 894
Goats	Head	90 547	89 875	316 915
Cattle	Head	25 152	25 152	83 840
Milk	Litre	11 221 984	11 200 668	81 345 760
By-Products				
Sorghum Straw	Ton	28 476	28 476	97 489
Millet Straw	Ton	670	670	1 970
Haulms	Ton	2 620	2 620	21 487